



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Ministre déléguée auprès du Premier
ministre, chargée des Relations avec le
Parlement
p.a. Service Central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 LUXEMBOURG

Référence : 847x31179

Luxembourg, le 1^{er} février 2024

Concerne : Augmentation des droits d'accises sur les produits de tabacs (cigarettes; tabac à rouler; cigares)

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma prise de position à la pétition n°2938 sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.



Gilles Roth
Ministre des Finances

Prise de position du ministre des Finances, Gilles Roth, à la pétition n°2938 relative à l'augmentation des droits d'accises sur les produits de tabacs (cigarettes; tabac à rouler; cigares)

En réponse à la pétition n°2938 intitulée « augmentation des droits d'accises sur les produits de tabacs (cigarettes; tabac à rouler; cigares) » du 26 octobre 2023, il convient de préciser que le Luxembourg revoit régulièrement à la hausse la taxation des produits de tabacs. Des réflexions en ce sens sont au demeurant actuellement en cours.

Alors que le Luxembourg est largement tributaire des politiques suivies dans les pays voisins, une hausse substantielle de la taxation de produits de tabacs pourrait toutefois ne pas aboutir aux résultats escomptés par le pétitionnaire. Le consommateur pourrait en effet être tenté de s'approvisionner au-delà des frontières luxembourgeoises, sans que sa consommation ne s'en trouve réduite. Des prix excessifs pourraient enfin engendrer voire accentuer des phénomènes de contrebande et de contrefaçon.

Le ministère des Finances continue dès lors à mener une politique équilibrée, qui tient compte des considérations précitées, sans perdre de vue les externalités négatives induites par une politique tarifaire trop corsée.